



HAL
open science

L'expertise d'usage en question : politique du rapport entre expérience et expertise

Emmanuel Triby

► **To cite this version:**

Emmanuel Triby. L'expertise d'usage en question : politique du rapport entre expérience et expertise. Journée d'études Agora Pro Nouvelles formes d'expertise dans une société en transition Université de Rennes 2 CREAD 29 mai 2024, Jul 2024, Rennes, France. hal-04673218

HAL Id: hal-04673218

<https://hal.science/hal-04673218v1>

Submitted on 19 Aug 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Nouvelles formes d'expertise dans une société en transition

*L'expertise d'usage en question : politique du rapport entre expérience et expertise*¹
Intervention du "grand témoin", Emmanuel Triby, LISEC, Université de Strasbourg-F

Résumé. Aborder la question de l'expertise par le politique, c'est en développer une approche à la fois plus problématique et plus macrosociale que les acteurs ont l'habitude de proposer. Cette intervention faisant suite à de longues discussions entre chercheurs et professionnels désireux de promouvoir la notion d'*expertise d'usage*, comme activité et comme concept, il paraissait important, en reprenant le fil de ces discussions, de mettre au jour les tensions que traverse l'expertise dans une « société en transition », *i.e.* en recherche d'alternatives à l'ordre économique et social encore dominant et pourtant épuisé face aux exigences de la transition en cours.

Mots-clés : expertise, expertise d'usage, performance

Summary. Addressing the issue of expertise from a political standpoint means developing an approach that is both more problematic and more macro-social than that usually proposed by the players involved. This paper follows on from lengthy discussions between researchers and professionals wishing to promote the notion of expertise in use, both as an activity and as a concept. Following on from these discussions, it seemed important to bring to light the tensions facing expertise in a "society in transition", *i.e.* in search of alternatives to the economic and social order that is still dominant, yet exhausted in the face of the demands of the ongoing transition.

Key words: expertise, user expertise, performance

¹ Cette intervention visait à ouvrir des perspectives de réflexion et d'action au terme d'une journée consacrée à analyser et débattre de l'actualité de *l'expertise d'usage*, dans le cadre d'un cycle de séminaires regroupant des chercheurs et des professionnels du secteur de la formation, l'insertion et du travail social, intitulé *AgoraPro*, organisé par le CREAD de l'Université de Rennes 2, le 29 mai 2024 (coord. : Elzbieta Sanojca). Je remercie vivement les organisateurs pour cette invitation.

L'expertise d'usage en question : politique du rapport entre expérience et expertise

De quelque côté que l'on s'en saisisse, le terme *expertise* recouvre la vieille tension entre pouvoir et savoir : de la possession d'un savoir distinctif qui permet d'accéder à une position de pouvoir, ou la détention d'un pouvoir politique qui s'appuie sur les savoirs d'experts pour exercer son influence, le terme illustre en réalité le caractère très syncrétique de la notion, à l'instar de celle de *pouvoir d'agir* (Clot et Simonet, 2015) à laquelle elle renvoie implicitement. Prise entre l'ergonomie et l'économie² à travers notamment la question des *marges de manœuvre*, elle contribue à mettre au jour les rapports de pouvoir fondés sur des savoirs, à l'œuvre dans toutes les activités humaines. D'où l'intérêt de comprendre la dimension *politique* de notre thématique de l'expertise d'usage ; elle a été présente tout au long du séminaire réunissant professionnels et chercheurs, mais sans avoir été explicitement repérée.

Des esquisses et des esquives...

Des questions aux fortes résonances politiques ont émergé au détour des interventions, mais, étrangement, n'ont littéralement pas été *retenues*. On peut en retenir deux, assez significatives.

Quel lien entretient la question de l'expertise avec la démocratie ?

Très schématiquement, au risque du simplisme, la démocratie, c'est quoi ? L'exercice d'un droit d'expression, individuel et collectif, dans un État de droit, la pratique soutenue de la délibération et de la discussion publique, dans un univers de communication respectueux du droit des personnes, l'exigence de l'égalité de notre « commune humanité » au sein d'une société, ce qui suppose la préoccupation de l'intérêt collectif, enfin, le fonctionnement d'un pouvoir politique respectueux de ces trois principes. Dans la visée de faire vivre ces différentes composantes, l'expertise peut exercer une fonction facilitatrice ; que ce soit pour prendre la parole, participer à une délibération, prendre une décision engageant l'avenir commun, l'expertise offre une légitimité, voire une autorité, assez indéniable.

Mais, simultanément, elle peut également s'avérer limitante, dirimante, comme un empêchement à fonctionner : quand elle seule permet de formuler un discours autorisé ; quand elle cadre et encadre le champ de la délibération par sa langue, ses capacités de conceptualisation, sa performativité ; quand elle nourrit ou crée des hiérarchies symboliques traduites en inégalités de conditions, ou des différenciations fondées sur des échelles de savoirs impératives ; quand elle autorise des pratiques « technocratiques » du pouvoir, littéralement le pouvoir des techniciens, praticiens d'un savoir normé, autorisé, appris, *séparé* d'autres savoirs et d'autres conceptions du devenir commun.

En ce sens, *la notion d'expertise d'usage* (Moretto, 2012), qui a constitué le fil rouge de nos travaux, trouve une nouvelle manière d'affirmer son ambivalence : cette expertise issue de l'expérience et censée la constituer, se présente à la fois comme appui pour dynamiser la démocratie jusqu'à l'obligation de se contester elle-même, ce qui ne va pas de soi, mais également comme résistance à l'emprise de savoirs procéduraux, instrumentalisés, en somme, a-critiques.

La performance, au fond, c'est quoi ?

² Et non pas seulement entre ergonomie et psychologie du travail, comme le présentent Clot et Simonet, dans une conception finalement très microsociale et individu centrée du pouvoir d'agir. Cette remarque n'enlève rien à l'intérêt de cette contribution sur le pouvoir d'agir, mis ici en articulation avec la notion de « marges de manœuvre » qui a longtemps agité la sociologie de Bourdieu (2000).

La notion d'expertise a très naturellement été rattachée à la performance dans les discussions sans que la notion ne soit vraiment questionnée. La performance est une question politique : notamment, quand elle contribue à identifier ce qui fait valeur dans une collectivité humaine, quand elle concourt à distinguer les « capables » et ceux qui le sont moins, quand elle permet d'inscrire l'efficacité dans un horizon de hiérarchies symboliques génératrices de différenciations sociales et de différents degrés de responsabilité sociale, quand les mises en concurrence, que souvent elle induit, finissent par tracer des frontières relativement étanches entre des groupes sociaux, instaurant de fait un certain ordre social.

Dans nos discussions, il a souvent été question de l'expertise comme garantie d'une certaine performance, sans que le terme ne soit apparu comme *problématique*. Dans notre univers économique et social, c'est un *résultat*, normé par la visée de la production d'une valeur monétisable. Plus simplement, il peut s'agir d'une sur-valeur, un profit, qui est fait pour être accaparé par ceux qui détiennent le pouvoir d'en organiser la production ; cette appropriation, en général, se conjugue mal avec un intérêt collectif³, si ce pouvoir est privatisé. Dans la sphère dite « non-marchande », mais pas forcément dénuée d'une *logique* marchande, la performance, cela commence par le strict respect de la contrainte budgétaire, le contrôle de l'utilisation des financements issus de la redistribution, souvent avant même la juste réponse aux besoins sociaux. Les travailleurs du secteur social comme de la santé en savent quelque chose. La performance, c'est le pouvoir d'agir avec le système de normes qui encadre le résultat, normes techniques et juridiques, mais aussi normes sociales concernant notamment les modes de travail ou les formes de vie.

Quelle efficacité ? Cela a été répété tout au long de la rencontre, l'expertise contient l'idée d'efficacité ajustée à un objet, une activité, et, à ce titre, peut favoriser la performance ; c'est même ce qui souvent la légitime, dans un certain ordre productif, un régime d'activités. L'expert, c'est celui qui empêche la panne ou intervient efficacement pour la neutraliser ; celui qui, dans des budgets contraints, va trouver la « ficelle » pour couper dans certains coûts, utiliser tels financements, pas forcément prévus pour cela ; en fait, qui va ouvrir peut-être de nouvelles marges de manœuvre. Quelque chose de *distinctif*, pas de l'ordre de la capacité à faire travailler ensemble, à réguler des tensions de l'intérieur des relations de travail, à promouvoir l'initiative et l'autonomie. C'est une personne qui trouve et met en œuvre des « solutions » efficaces. Sans doute, mais de quels effets peuvent-elles être porteuses ? Justifier des différences de conditions de travail et de perspectives professionnelles, éloigner les autres, moins experts, de la possibilité d'apprendre, survivre professionnellement dans des conditions de l'activité indignes ?... La référence à l'expertise d'usage permet peut-être d'ouvrir le champ d'intervention de l'expertise au-delà d'une efficacité technique ou gestionnaire, par nature porteuse de divisions hiérarchiques et horizontales du travail.

Dramatiques d'usage. Le lien avec la performance permet d'effectuer un glissement vers la compétition, la mise en concurrence : il y a quelque chose d'exclusif, de *séparateur*, dans l'affirmation d'une expertise, comme il y a l'idée d'une lutte pour une place, quelque chose d'agonistique, bien dans l'air du temps, qui peut finalement s'avérer plutôt destructeur. Aujourd'hui, il convient de saisir les aires ouvertes à et par la concurrence comme des *dramaturgies*⁴ à différentes échelles : dans le fonctionnement d'équipes de travail pressées par des objectifs de résultats et de productivité, mais également à l'instar des grandes

³ La référence à l'expertise du footballeur Kylian Mbappé faite par Jérôme Guérin dans son intervention d'ouverture est significative ; avec raison, il la juge discutable. Jugeons qu'il y a bien un domaine où elle paraît peu contestée, c'est du côté des financiers de ce sport !

⁴ Des « dramatiques d'usage de soi, par soi et par les autres » dirait Yves Schwartz (2011).

compétitions sportives comme les Jeux olympiques⁵. Les drames qui s’y vivent, actualisés dans toute leur puissance par la globalisation et la médiatisation, sont des manières de se faire la guerre par d’autres moyens ; c’est pourtant simplement le fonctionnement même de l’économie dans sa dimension proprement politique. À l’échelle microsociale comme macrosociale, les dramaturgies qui s’y écrivent (par les discours et l’action collective) sont structurées par les savoirs et leurs interactions. Ceci conduit à un jeu plus ou moins subtil, entre la violence symbolique et psychique entre les personnes et l’asymétrie par rapport aux règles, marquée par le degré de maîtrise des savoirs de référence⁶. C’est cela *l’actualité* de l’expertise. L’exercice d’une expertise d’usage permet-elle de nous prémunir contre cette dynamique ?

Intérêts et rapports en jeu dans l’expertise d’usage

Une autre question qui circulait au-dessus de nos débats d’aujourd’hui, à la manière des sortes de volutes qui coiffent étrangement la gare de Rennes, est de savoir quel(s) *intérêt(s)*, donc quel(s) *rapport(s)* (sociaux, de pouvoir, d’autorité) sont en jeu dans une plus juste reconnaissance des expertises d’usage ? La notion paraissait à ce point positive pour les participants aux discussions, que cette question a paru sans doute saugrenue, à tout le moins sans intérêt.

Dans les perspectives tracées plus haut, l’expertise d’usage peut paraître d’un ...usage problématique. Si elle peut faire l’objet d’une valorisation, d’une reconnaissance, voire d’une certification formelle, la plupart du temps elle reste invisible ou souterraine, ceci d’autant plus si elle est effectivement partagée dans un collectif. La possibilité d’un usage critique de la notion nous replace forcément au cœur de l’organisation du travail. Or, l’individualisation qui y est aujourd’hui dominante, tend à circonscrire les savoirs pratiques aux caractéristiques individuelles, alors qu’elle est nécessairement l’effet de partages multiples ; elle est mobilisée pratiquement par le partage, le collectif (Bourdu et al. 2019). S’il est courant aujourd’hui de parler « d’intelligence collective » (Gomez, 2016), reconnaissant ainsi la puissance propre au collectif, sa valorisation effective dans les conditions de travail, les classements professionnels, est beaucoup plus rare. Cette modalité d’expertise d’usage est forcément décisive dans la pratique du travail puisque le processus même de ce travail est collectif, par nature. De ce fait, l’ambivalence politique de cette expertise et de son éventuelle valorisation est majeure.

L’approche compétences et, plus grave encore, l’approche par les « talents » (dont on ne sait justement pas ce que cela recouvre) enferment l’expertise d’usage dans les limites d’une efficacité individuelle distinctive donc différenciatrice, et susceptibles de tensions voire de conflits entre les personnes en activité. Les intérêts dans l’usage professionnel de cette notion sont susceptibles d’être particulièrement différenciateurs et finalement d’entretenir des rapports très hiérarchiques de travail.

De manière générale, c’est tout le problème qui se niche actuellement dans les rapports intergénérationnels de travail. L’expertise d’usage liée à une expérience est plus ou moins en lien avec une ancienneté dans le travail ; mais simultanément, les changements techniques et organisationnels, partiellement orchestrés dans ce but justement, tendent à mettre cette expertise à l’épreuve d’autant qu’elle peut freiner un renouvellement des collectifs de travail

⁵ Charvet, P. et Collognat, A. (2024). *Quand les sportifs étaient des dieux. À l’origine des Jeux olympiques*, Libretto.

⁶ Il semble assez sûr que les tendances populistes et anti-démocratiques sont aujourd’hui nourries de ce jeu, générateurs d’amertume et de ressentiment (Cf. C. Fleury, *Ci-gît l’amer*, Folio, 2022) quand on a le « sentiment » de n’être pas bien « situé » dans ces rapports de savoirs.

« par le bas » : le plus jeune âge des nouveaux recrutés, et des conditions de travail de moindre qualité (salaires, types de contrat...) (Couppié et Gascet, 2023).

L'expert et le politique, dans la « sur-modernité » (Augé, 1992)

La résonance avec la distinction canonique et le partage du pouvoir symbolique établis par Max Weber (*Le savant et le politique*, 1959, 2003) n'est pas fortuite ; elle est d'actualité. Elle est de notre monde qui remplace progressivement la position du savant par celle de l'expert, aujourd'hui occupée par la figure du *consultant* ; de même qu'elle tend à lier de plus en plus le pouvoir décisionnel du politique à ce service de conseil très particulier de *la profession d'expert*, forcément distinct et distant d'une expertise d'usage. Deux champs de l'expertise se trouvent alors distingués.

Des savoirs au pouvoir. Avec Max Weber, il est possible de présenter sommairement les deux versants d'une même question à propos de cette expertise technocratique ou gestionnaire : entre celle du savoir, et plus précisément de sa *vérité*, et celle du pouvoir et plus nettement de son *autorité*. Le premier versant est de nature épistémologique et pose la question de la nature du savoir des experts tel que celui des consultants, dans la configuration des savoirs et le « régime de vérité » d'aujourd'hui (Foucault, 1994). De ce point de vue, il apparaît comme bi-dimensionnel : le savoir du consultant professionnel tient d'un côté des *savoirs de référence*, *i.e.* les savoirs de la transmission, en tant que savoirs institués pour permettre la pérennité d'un certain ordre social et économique. Il tient par ailleurs des *savoirs d'expérience* le fait d'être immédiatement ancré dans la pratique, pour constituer une réserve de solutions.

Sous ces deux aspects, il s'appuie sur la rationalisation et l'intellectualisation repérées dans notre modernité par Weber. Des savoirs savants, ce savoir de la consultance voudrait pouvoir revendiquer le caractère rationnel voire même critique, puisqu'il est censé être une réponse à des situations de dysfonctionnement et de crise, alors qu'il est d'abord conçu comme un mode de dépassement de *l'incertitude* qui risque toujours d'alimenter l'indécision. Des savoirs professionnels, l'expertise consultante tient son caractère normatif, mais il revendique une « localisation », condition de sa valeur, quand les savoirs professionnels sont ancrés dans l'histoire et les transformations des métiers (Dumortier et Mailliot, 2011). Cette localisation est en grande partie factice, les modélisations mobilisées pour sa construction étant justement censées être adaptables à des contextes suffisamment divers pour faire norme, visée essentielle des savoirs qui la constituent. Avec sa proximité affichée par rapport aux savoirs de référence, la consultance défend une certaine forme de vérité, susceptible de conforter un pouvoir, économique ou politique. Des savoirs d'expérience, le savoir de l'expertise gestionnaire partage l'attachement aux pratiques, voire même au « sens commun ». Les « solutions » qu'il comporte et colporte répondent aux attentes des organisations économiques et politiques qui en demandent et redemandent, sur un marché forcément opaque. C'est ainsi, au croisement des différents savoirs auxquels ils empruntent tout en affirmant sa distance, sa « distinction » au sens le plus sociologique du terme, que le savoir de l'expertise tente d'affirmer son autorité et garantir sa valeur propre. Ce faisant, il s'installe dans une certaine « sacralité » (Blondiaux, 2008), une distance *respectueuse* par rapport au sens commun, jusqu'à l'étrangeté qui va fonder son autorité ; il devient ainsi instrument de légitimation du pouvoir, politique autant que managérial.

Pour asseoir son autorité, il prône une approche simultanément processuelle et systémique. Il emprunte aux modes de production des données propres à l'informatique : repérage et naturalisation de « constantes » significatives – au sens du diagnostic médical – et élaboration d'un ordre d'enchaînement censé aboutir « fatalement » à la solution, *i.e.* sans alternatives.

Cette démarche algorithmique n'est pas seulement une manière de capter notre attention et nos pratiques les plus intimes pour en faire la matière d'une production de valeur monétisable ; elle est un véritable mode de penser le réel et ses possibles transformations (Muller, 2015).

Conseillers et consultants. La fonction de « conseil » s'est démultipliée dans presque tous les domaines mais particulièrement dans la formation, l'orientation, l'insertion, l'organisation du travail et, bien sûr, la construction des politiques (publiques ou privées). Dans la pratique, ces « métiers » sont occupés souvent par d'anciens professionnels directement concernés par l'objet de l'activité qu'ils ont été amenés à conseiller, soit comme responsable ou manager de cette activité, soit comme usager ou bénéficiaire. La fonction de « consultant » est très différente, même si le « conseil » reste bien évidemment présent. Son champ concerne principalement la construction des politiques (publiques et privées). La formation des consultants relève des grandes écoles principalement (ingénieurs, écoles de commerce), l'expérience préalable de terrain, hormis celle de consultant, n'est pas décisive. La visée de la consultance est la modélisation des activités, vues généralement en « systèmes » afin d'en clore la compréhension. À la fois discours et démarche stratégique, cette modélisation est une vision du changement possible dans le monde, structurée par une forme de mise en problème largement nourrie des *concepts* des sciences de gestion pour instrumenter mentalement les changements générés irrésistiblement par les tensions traversant l'ordre productif marchand (Chiapello et Gilbert, 2013 ; Brender, 2024).

« L'ex-pair », osons le mot !

Il ne s'agit pas simplement de proposer un calembour évocateur d'une certaine psychanalyse qui, sans doute, pencherait plutôt vers « l'ex-père »⁷. Cette « ex-pairtise » – une expertise issue d'une *parité* antérieure - correspond à une réalité professionnelle courante mais très diversifiée : du salarié licencié pour défaut de performance (normée) au professionnel devenu consultant, en passant bien sûr par le pair promu manager ou chef d'équipe, la place et le statut d'ex-pair prolifèrent, au point qu'il convient de se demander ce que tout cela recouvre. En écho aux réflexions de cette rencontre, mais avec un regard plus politique sur l'expertise, nous pouvons identifier trois phénomènes révélateurs de cette position d'*extériorité* : quand l'expertise devient un mode de sélection entre des personnes en activité, pour désigner celles qui « restent » et celles qui « sortent » ; quand certains savoirs fonctionnent comme des références, une autorité, par rapport aux détenteurs de savoirs d'expérience mis ainsi en question et possiblement en difficulté ; quand l'expert devient résolument un « supérieur » dans un rapport hiérarchique ou dans ses capacités d'intervention dans le travail. Forts de cette réflexion sur l'ex-pair et des risques sociaux qu'il comporte, nous pouvons tenter une sorte de nouveau concept : la « *pairité* ».

La *pairité* pourrait devenir un objectif désirable dans le contexte de la transition écologique et le besoin de « concerter la transition » (Combet et Pottier, 2024). Le néologisme n'est pas fameux, convenons-en, mais il a le mérite de rappeler que la *parité* qui, originellement, signifie le fait d'être pareil, sert surtout aujourd'hui à soutenir une approche binaire, différenciatrice entre les personnes : le rapport entre hommes et femmes devrait être quantitativement

⁷ Cet autre jeu de mots aurait sans doute toute sa place, mais elle nous conduit à des interprétations dont nous ne maîtrisons pas les outils de conceptualisation. Il s'agirait non de celui « qui n'est plus père » mais d'une nouvelle figure d'autorité censée « remplacer » celle du père. Ainsi, les organisations sont devenues des instances de socialisation dans nos sociétés au sein desquelles la famille semble ne plus remplir cette fonction, particulièrement pour l'entrée dans la relation de travail mais plus généralement pour faire société.

équitable. Même si, en droit, le respect de cette parité reste indispensable, il institue des différences qui, si l'on tient à une démocratie efficace, nécessite d'être dialectiquement *dépassée*, pour réussir la transition ; elle ne suffit plus. Il faudrait effectivement tenter de replacer la question des différenciations nécessaires dans la recherche de ce que nous avons en commun et ce que nous sommes en commun (Morizot, 2020). De même, s'agit-il, avec la *parité*, de dépasser l'empire de la notion très exclusive et parfois absolutiste, d'*altérité* ; celle-ci est d'autant mieux reconnue qu'elle implique la reconnaissance de ce que je partage avec cet autre⁸. Bien sûr, l'*altérité* reste un fait social et une exigence éthique minimale ; la dépasser, ce n'est pas l'oublier ou la proscrire, mais tenter de voir ce qu'il y a de moi dans l'autre, en somme, là encore, ce que nous avons et ce à quoi *nous tenons en commun*.

Utopie. Dans la recherche de la juste « bifurcation » pour une transition réussie, seule la confrontation des points de vue permettra d'avancer. Dans cette perspective, mobiliser l'expertise d'usage, forcément singulière, pour, à travers le débat et la délibération la plus *locale* possible, nous devenons capables d'en saisir le véritable « tronc commun »⁹, ce commun cognitif, à la fois enraciné et ramifié. L'enjeu est d'autant plus vif que l'on en sortira (et s'en sortira) que par la « négociation des savoirs » et la construction d'*utopies* mobilisatrices. C'est là le paradoxe de notre « surmodernité » (Augé)¹⁰.

Il convient de comprendre l'utopie, non comme un simple idéal détaché du réel, mais comme un détour du penser, à l'instar de la problématisation, dans la visée de l'agir ensemble. Avec la prise de parole des expertises d'usage en circulation, nous pouvons imaginer quelque chose comme une suspension temporaire du réalisme pour parvenir à faire l'effort de concevoir quelque chose de véritablement alternatif au réel aujourd'hui empêtré dans l'exploitation destructrice du milieu et le solutionnisme technologique ébloui par ses propres potentialités et sa prétendue neutralité politique (Stiegler, 2020).

Sources bibliographiques

- Augé, M. (1992). *Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Seuil.
- Brender, A. (2024). *Les démocraties face au capitalisme. Le prix de la vie des hommes*, Odile Jacob.
- Blondiaux, L. (2008). *Le nouvel esprit de la démocratie*, Seuil.
- Boltanski, L. (2022). *Rendre la réalité inacceptable*, Démopolis et Seuil.
- Bourdieu, P. (2000). *Les structures sociales de l'économie*, Seuil.
- Bourdieu, P. (2003). L'objectivation participante, *ARSS*, 150, 43-58¹¹.
- Bourdu, É., Lallement, M., Veltz, P. & Weil, T. (dir.) (2019). *Le travail en mouvement*. Paris : Presses des Mines.
- Chiapello, È., Gilbert, P. (2013). *Sociologie des outils de gestion*, La découverte.

⁸ On sait combien la « défense de la différence » comporte de risque d'usage qui institue sournoisement la différenciation et finalement l'exclusion.

⁹ Tronc commun : l'expression est très pratiquée dans la formation initiale et notamment dans l'enceinte universitaire dans laquelle nous nous tenons aujourd'hui ; loin de renvoyer à un arbre support de savoirs ancrés, elle correspond plutôt à un principe d'économie budgétaire lorsque la différenciation des orientations devient trop coûteuse pour des ressources financières de plus en plus étriquées

¹⁰ Augé développe cette notion dans son ouvrage *Non-lieux* (1992) ; un fait social qu'il oppose à « lieu anthropologique ». Que l'on devrait également rapporter à l'utopie. Cf. les « hétérotopies » de Foucault : « ces lieux qui s'opposent à tous les autres (...) des contre-espaces, des utopies localisées ». Ces lieux très loin du « chez soi » (Foucault, 2009, p.24). Ce monde de l'intime se distingue avec force du monde dont pourtant nous sommes faits, cette tension qui nous fait exister.

¹¹ En fait, il s'agit du texte d'une conférence prononcée par Pierre Bourdieu à Londres en 2000.

- Clot, Y. et Simonet, P. (2015). Pouvoirs d’agir et marges de manœuvre, *Le travail humain*, vol.78, 1, 38-52.
- Combet, E. et Pottier, A. (2024). *Un nouveau contrat écologique*, P.U.F.
- Couppié, T., Gascet, C. (2023). Métiers en tension : les jeunes peuvent-ils être une réponse, *Bref*, Céreq, 446.
- Dumortier, A-S., Mailliot, S. (2011). Métier : une notion en transformation ? *Mémo*, 51, ORM.
- Foucault, M. (1994), *Dits et écrits*, III, Gallimard, (1^{ère} parution : 1976).
- Foucault, M. (2009). *Le corps utopique. Les hétérotopies*, Lignes.
- Gilligan, C. (2024). Le patriarcat est une bête à l’agonie (entretien), *Sciences humaines*, 369, 20-26.
- Gomez, P.Y. (2016). *Intelligence au travail*, Desclée de Brouwer.
- Houillier, F. et Merithou-Godard, J.B. (2016). *Les sciences participatives en France. États des lieux, bonnes pratiques et recommandations*. Hal : 02801940
- Lépinard, É. Et Mazouz, S. (2021). *Pour l’intersectionnalité*, Anamosa.
- Mayen, P.
- Moretto, S. (2012). *L’expertise d’usage, une nouvelle légitimité pour la concertation*, thèse, Université Paris Est.
- Morizot, B. (2020). *Manières d’être vivant*, Actes Sud.
- Muller, P. (2015). *La société de l’efficacité globale*, P.U.F.
- Robcis, C. (2024). *Désaliénation. Politique de la psychiatrie*, Seuil.
- Schwartz, Y. (2011). Pourquoi le concept de corps-soi ? Corps-soi, activité expérience, *Travail et apprentissages*, 7, 148-177.
- Stiegler, B. (dir. (2020). *Bifurquer*, Les liens qui libèrent.
- Weber, M. (2003). *Le savant et le politique* (1^{ère} édition française, 1959, trad : C. Colliot-Thélène¹²), La découverte.

¹² Décédée en 2022, spécialiste de Max Weber, Catherine Colliot-Thélène a été professeure de philosophie à l’Université de Rennes 1.